



FEDERATION ROMANDE IMMOBILIERE (FRI)
Rue du Midi 15 – Case postale 5607 – 1002 Lausanne
Tél. 021/341 41 42 – Fax 021/341 41 46
www.fri.ch – mail@fri.ch

COMMUNIQUE DE PRESSE

Révision du droit du bail

La Fédération romande immobilière (FRI) se réjouit de la décision de la Commission des affaires juridiques du Conseil des Etats de débloquent la réforme

La FRI a pris connaissance avec satisfaction de la décision de la Commission des affaires juridiques du Conseil des Etats d'approuver le projet de révision du droit du bail présenté par le Conseil fédéral. Grâce à cette décision, le processus de refonte du droit du bail, initié en 2007 par la Conseillère fédérale Doris Leuthard d'entente avec l'ensemble des organisations faîtières de propriétaires et de locataires, pourrait aboutir dans un avenir proche.

La FRI est favorable à ce que les loyers évoluent en fonction de l'indice suisse des prix à la consommation pris en compte à 100 %. Elle demande au Conseil des Etats de suivre la minorité de la commission à ce sujet.

Toutefois, si la prise en compte de l'indice suisse des prix à la consommation purgé des coûts du logement et de l'énergie pouvait conduire à l'adoption rapide par les Chambres fédérales de la réforme du droit du bail, la FRI pourrait s'en accommoder. En effet, sur un plan global, la révision proposée est équilibrée. Elle concilie intelligemment les légitimes préoccupations des propriétaires et le souci d'offrir des garde-fous aux locataires.

Renseignements complémentaires :

Olivier Feller, secrétaire général de la FRI, 079 658 31 92

Lausanne, le 23 avril 2010